République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU RHONE

NOMBRE DE MEMBRES **AFFERENTS** EN EXERCICE QUI ONT PRIS AU CONSEIL PART A LA MUNICIPAL DELIBERATION 15 09 09

DATE DE LA CONVOCATION: 09 Octobre 2025

DE LA COMMUNE D'YZERON Séance du 13 Octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Fabrice FOURDIN - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Étaient absents: Pierre DURAND (Pouvoir donné à Agnès NELIAS) -Fanny CHABRAN (pouvoir donné à Christian RULLIAT) - Virginie BLUM (pouvoir donné à Fabrice FOURDIN)

Secrétaire de séance : Fabrice FOURDIN

D/2025-110

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention de fourniture d'énergie calorifique avec la Villa Ronzey

Madame la Maire présente la convention à souscrire avec la Villa Ronzey, dans le cadre de la fourniture d'énergie calorifique (chauffage et eau) à compter du 1er octobre 2025. Le document précise les limites de propriété de la Commune, de l'établissement, les responsabilités et obligations de chacune des parties, les modalités de relevé des compteurs et de facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 09 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Madame la Maire à signer avec, pour « la Villa Ronzey », la convention, pour la fourniture d'énergie calorifique, ainsi que tout document afférent (annexe 1)

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Fabrice FOURDIN Secrétaire

Agnès NELIAS Madame la Maire

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

2 7 OCT, 2025

Publication ou notification du :

Publication site internet le :

Affichage liste des délibérations le : 23/10/2025